

(p. ex. les ONG et les universitaires) qui consultent parfois le Ministère. L'apport de nouveaux analystes du Centre des opérations, qui fera partie de la nouvelle Direction générale de la sécurité et du renseignement, permettra au Ministère de mieux prévoir et affronter les crises, d'où son efficacité et son importance accrues pour les clients, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement.

**Q7.** Qui fera l'analyse sectorielle dont était chargé le secteur T?

**R7.** Cette fonction sera désormais axée sur la coordination interministérielle de la promotion du commerce par l'entremise du Plan de promotion pour le commerce international et sur la consultation des clients du secteur privé, grâce à un processus révisé du Comité consultatif du commerce extérieur (CCCE) et des groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCE) en ce qui a trait à la promotion du commerce. Les agents du nouveau Secrétariat de la liaison sectorielle feront appel aux connaissances sectorielles d'autres ministères, d'organismes gouvernementaux et de groupes et associations de l'extérieur, comme il conviendra.

**Q8.** La réorganisation de la Direction de l'analyse extérieure à l'étranger aura-t-elle une incidence sur les rapports de renseignement?

**R8.** La diffusion de rapports de renseignement aux clients du Ministère se poursuivra; la Direction générale de la sécurité et du renseignement s'en chargera. Grâce à la réorganisation, les relations seront beaucoup plus étroites avec un client essentiel, le Centre des opérations. Les rapports seront maintenus avec d'autres ministères.

**Q9.** Certains de ces changements ne vont-ils pas à l'encontre de décisions prises il y a deux ans?

**R9.** Les questions d'actualité qui conditionneront notre politique commerciale pendant les années 1990 exigent une intégration plus étroite de notre politique économique et commerciale. Les changements sont conçus pour mettre davantage l'accent sur notre politique économique et commerciale ainsi que sur la promotion du commerce, tout en assurant leur cohérence, au moment où des négociations commerciales importantes (ALENA, NCM) sont sur le point d'aboutir. Le fait de concentrer la plupart des ressources relatives à la politique commerciale dans le Secteur de la politique commerciale et économique permettra au Ministère de faire face aux problèmes actuels et éventuels dans ce domaine. L'intégration des responsabilités du Plan de promotion pour le commerce international et de celles du CCCE et des GCSCE au sein du Secteur T, étayée par le Secrétariat de la liaison sectorielle, permettra de mieux répondre aux besoins du secteur privé. Le Ministère sera en